



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 5 décembre 2019****Délibération n° 2019-30****ACQUISITION GARE SNCF****Nombre de membres**

En exercice :	15
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Votants :	12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 avril 2019, il a été décidé d'acquérir le bâtiment de la gare SNCF situé sur son territoire communal, parcelle cadastrée n°1290 section B.

Il rappelle l'intérêt de la commune d'acquérir ce bâtiment afin de développer des activités touristiques et économiques.

Par courrier du 4 septembre 2019, SNCF Mobilités et la Société YXIME proposent la cession de ce bien au prix de 113 500,00 euros net vendeur à condition que celle-ci intervienne avant le 31/12/2019 aux conditions suivantes :

Les frais suivant seront à la charge de la commune :

- Frais notariés,
- Frais de réquisition de publication de transfert de propriété à déterminer par le notaire,
- Travaux de dépose des portes d'accès côté quai et murage des accès,
- Des servitudes d'accroche seront prévues à l'acte (candélabre, téléphone de service, valideur, etc...).

Les travaux suivants seront pris en charge par la SNCF :

- Déplacement du point de raccordement ENEDIS au Nord-Ouest du bâtiment,
- Installation d'un nouveau Tableau Général Basse Tension (TGBT) sur la façade à proximité du compteur général,
- Raccordement des installations en façade du Bâtiment voyageurs au nouveau TGBT à savoir, éclairage des quais et du candélabre sur le bâtiment voyageur, téléaffichage, valideur.

AR PREFECTURE

006-210600920-20191205-2019\_30-DE  
Regu le 09/12/2019

FEUILLET N° 2019/47

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 5 décembre 2019**

**Délibération n° 2019-30**

**ACQUISITION GARE SNCF**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition d'acquisition.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement pour l'acquisition du bâtiment de la gare SNCF au prix de 113 500,00 euros selon les conditions énumérés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- Dit que le financement est inscrit au Budget Primitif de la commune.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over the official seal of the Mairie de Peillon. The seal is circular with the text "MAIRIE DE PEILLON" at the top and "Alpes Maritimes 06440" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a lion and a sun.

Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 5 décembre 2019****Délibération n° 2019-31****DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION GARE SNCF****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2019-30 du 5 décembre 2019, la commune a acquis la gare SNCF au prix de 113 500,00 euros en vue de développer des activités touristiques et économiques.

Cette gare nécessite des travaux de rénovation afin de redonner tout son cachet à ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental, et d'approuver le plan de financement suivant :

Prix de l'acquisition de la Gare	113 500,00
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (10%)	11 350,00
Subvention sollicitée auprès de la Région (30%)	34 050,00
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (20%)	22 700,00
Fonds de concours de la CCPP (20%)	22 700,00
Part communale (20%)	22 700,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la CCPP,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet,

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 5 décembre 2019

Délibération n° 2019-32

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT  
POUR LA REALISATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF AU QUARTIER BORGHEAS SUPERIEUR**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 janvier 2019 la maîtrise d'ouvrage a été confiée au SILCEN concernant la construction d'un réseau d'assainissement collectif.

Ces travaux ont été estimés à 176 355,00 € HT.

Pour la réalisation de ce projet indispensable pour sauvegarder le milieu naturel en supprimant les installations d'assainissement non collectif souvent non conformes, monsieur le Maire sollicite l'aide de l'Etat par le biais de la DETR 2020 à hauteur de 50 % et du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve le coût des travaux estimés à 176 355,00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention au taux exposé ci-dessus,
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :
 

• Subvention Etat (DETR 50 %)	88 177,50 euros
• Subvention Départementale (30 %)	52 906,50 euros
• Autofinancement	35 271,00 euros

-----  
176 355,00 euros

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

Séance du 5 décembre 2019

Délibération n° 2019-33

### TARIF DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE « LA SOUSTA »

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice :	15
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Votants :	12

Date de convocation : 29 novembre 2019  
Date d'affichage : 29 novembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 18 juin 2012, le Conseil Municipal avait fixé les modalités et les tarifs de location de la salle polyvalente « La Sousta ».

Il explique que des travaux d'aménagement ont été réalisés et ont donc imposé une dépense au budget communal. Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la location pour les personnes hors commune et que le tarif actuel soit maintenu pour les administrés de la commune. Il propose également la mise en place d'une caution concernant le nettoyage de la salle.

Les tarifs suivants sont applicables à compter du 01 janvier 2020 :

- Utilisation fêtes familiales pour les administrés de la commune (suivant justificatif de domicile)
  - o Jusqu'à 200 personnes maximum : 600,00 euros
- Utilisation fêtes familiales pour les personnes hors communes
  - o Jusqu'à 200 personnes maximum : 1 600,00 euros

Pour chaque réservation :

- une caution de 200,00 euros par chèque de banque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes sera demandée lors de la réservation. Il sera restitué sauf en cas de désistement de la réservation.
- Une caution de 1 400,00 euros par chèque de banque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes sera exigée lors de la remise des clés en garantie des dommages qui pourraient éventuellement être causés. Sans litige le chèque sera rendu.
- Une caution de 150,00 euros par chèque de banque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes sera exigée lors de la remise des clés en garantie du nettoyage de la salle. Sans litige le chèque sera rendu.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs des locations de la salle polyvalente « La Sousta » qui ont été proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 5 décembre 2019****Délibération n° 2019-34**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL  
SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2018**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Pour satisfaire au besoin de transparence de la vie publique le législateur a prévu que le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers.

En conséquence,

Monsieur le Maire donne lecture :

- du rapport annuel de gestion du service de distribution d'eau potable, exercice 2018, par Véolia Eau, concernant le réseau d'eau de la Commune de Peillon,
- du rapport annuel de gestion des services d'assainissement, exercice 2018, par Véolia Eau, pour le compte du SILCEN sur la Commune de Peillon,
- de l'avis des commissaires aux comptes sur la procédure d'établissement des comptes-rendus financiers par le Centre Régional de Véolia Eau, exercice 2018.

La lecture de ces rapports n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 5 décembre 2019****Délibération n° 2019-35****DEMANDE DE SUBVENTION SECURITE FETES COMMUNALES****Nombre de membres**En exercice : 15  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait appel à une société de surveillance pour assurer la sécurité des fêtes communales durant l'année 2019.

La société Athéna Sécurité a donc établi des factures d'un montant TTC de 2 563,80 euros pour ces prestations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide maximale auprès du Conseil Départemental afin de financer la dépense.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide maximale pouvant être obtenue du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes afin de financer la sécurisation des fêtes communales,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

Séance du 5 décembre 2019

Délibération n° 2019-34

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL  
SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2018**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix neuf et le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT conseillers municipaux.

**ABSENTS représentés** : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Olivier GUIDO représenté par Jean-Marc RANCUREL, Manuela GALLY représentée par Jean-Marie FRANCO, Muriel VITETTI représentée par Jocelyne CALLEGARI

**ABSENTS** : Monsieur Wilfried SEGURA, Mesdames Véronique OLLÉ, Germaine MILLO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy ANELLI

Pour satisfaire au besoin de transparence de la vie publique le législateur a prévu que le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers.

En conséquence,

Monsieur le Maire donne lecture :

- du rapport annuel de gestion du service de distribution d'eau potable, exercice 2018, par Véolia Eau, concernant le réseau d'eau de la Commune de Peillon,
- du rapport annuel de gestion des services d'assainissement, exercice 2018, par Véolia Eau, pour le compte du SILCEN sur la Commune de Peillon,
- de l'avis des commissaires aux comptes sur la procédure d'établissement des comptes-rendus financiers par le Centre Régional de Véolia Eau, exercice 2018.

La lecture de ces rapports n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

